

Communiqué de presse des Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly
4 janvier 2016

Les Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly demandent l'abandon du transport de chlore par voie ferroviaire

Les Municipalités des Villes de Renens, Lausanne et Prilly adoptent une position commune quant au transport de chlore par voie ferroviaire. Considérant les nombreuses actualités en lien avec ce dossier qui ont marqué l'année 2015 - dont l'accident de Daillens - mais aussi l'augmentation de ce type de convois et la densification des habitations à proximité des zones à risques, les trois Municipalités demandent à l'Office fédéral des transports (OFT) d'entamer une démarche pour interdire à court terme le transport de chlore par le rail.

Le dossier complexe du transport ferroviaire de marchandises dangereuses est revenu à plusieurs reprises sous les feux de l'actualité en 2015. Tout d'abord, la publication au mois de février d'un rapport de l'OFT sur les risques pour la population liés à ce type de convois a rappelé aux communes par lesquelles transitent lesdites marchandises qu'un risque réel existe.

L'accident de Daillens, mais aussi l'incident du transport d'acide chlorhydrique dans un wagon non approprié en direction de Bâle-Campagne ont ensuite été à l'origine de témoignages dans la presse de citoyens inquiets ainsi que d'interventions dans plusieurs organes législatifs (une interpellation concernant ce sujet a notamment été déposée devant le Conseil communal de Renens).

Traversées par des tronçons stratégiques pour l'acheminement ferroviaire de produits chimiques en Suisse, les Villes de Renens, Lausanne et Prilly sont également concernées par le transport de chlore. Le rapport de l'OFT mentionné ci-dessus indique effectivement un agrandissement de la part de leur territoire classé en zone à risque.

Ces trois Villes devront également faire face ces prochaines années à plusieurs grands chantiers complexes le long des voies de chemin de fer, comme ceux de la rénovation de la gare de Renens, de la création d'un Pôle Muséal à Lausanne ou encore la réalisation des plans de quartiers autour du futur centre de glace de Malley. Finalement, on constate une aggravation des risques due tant à l'augmentation des convois de marchandises dangereuses qu'à la densification des habitations à proximité des zones à risques.

Dans ce contexte, les Municipalités de Renens, Lausanne et Prilly ont demandé à l'OFT, dans un courrier commun, l'interdiction à court terme du transport de chlore par le rail ainsi que l'augmentation des mesures de sécurité pour l'ensemble des transports ferroviaires de marchandises dangereuses.

Cette prise de position s'inscrit dans la foulée de différentes initiatives récentes à l'instar de la proposition du Canton de Genève d'interdire le transport massif de chlore ou encore de l'adoption par le Conseil des Etats d'un postulat demandant un rapport sur les risques de ce type d'acheminement. Les trois Municipalités affirment ainsi leur détermination à agir en amont dans ce dossier et dans une optique de protection de leur population.

Renseignements

Mme Marianne Huguenin, Syndique de Renens - 079 424 38 42
M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne - 021 315 22 00
M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly - 079 347 53 12